



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 7 août 2023, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure et Corey Strapps, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

Le conseiller Marc Bilodeau est absent.

Le conseiller Corey Strapps quitte la séance à deux reprises soit de 19 :34 à 19 :36 et de 20 :32 à 20 :39.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19:34.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 7 août 2023
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Vente 2023 des immeubles pour défaut de paiement des taxes
 - 8.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière volet entretien
 - 8.4 Achat de gants pour le service des incendies de Bury
 - 8.5 Demande au MTQ – amélioration du drainage à l'intersection des rues McIver, Island Brook et la route 214
 - 8.6 Soumissions pour l'achat d'asphalte
 - 8.7 Soumissions pour la pose d'asphalte
 - 8.8 Appui à la demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ – Lots 4 471 885 et 4 772 856
 - 8.9 Autorisation pour la tenue de l'événement NanoFest
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 401-1-2023 « Taxation et tarification municipale pour l'année 2023 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2023 »

2023-08-134



No de résolution
ou annotation

- 9.2 Adoption du règlement numéro 437-2023 « Règlement concernant les limites de vitesse abrogeant le règlement numéro 437-2020 »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Mardi 5 septembre 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Période de questions

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- En lien avec la subvention du MTQ.
- Règlement d'urbanisme en lien avec la numérotation des immeubles
- En lien avec l'environnement et eau potable – pourquoi la municipalité ne se conforme pas.
- Plusieurs citoyens discutent de la plainte formulée par la Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury ainsi que la réponse reçue.
- Êtes-vous au courant qu'il y a des épinglettes à remettre?
- En lien avec la demande d'installer le Musée des Hussards dans la caserne actuelle, après le déménagement.
- Plainte du 6 juillet, toujours pas reçu de réponses. C'est quoi la procédure? Les plaintes sont dans le vide. Pas assez de signalisation lors des travaux.
- On devrait faire attention à nos bénévoles et les respecter.
- En lien avec la demande d'appui pour le maintien du nom du chemin Victoria.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

2023-08-135



No de résolution
ou annotation

2023-08-136

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 147 184.25 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 07-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Vente 2023 des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivant du *Code Municipal*, la greffière-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité ;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles identifiés ci-dessous :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière à enchérir sur les immeubles de sa municipalité lors de la vente 2023 pour non-paiement de taxes foncières.

Matricule	Adresse (Bury J0B 1J0)	Taxes municipales	Cadastre
2736 82 8364	Chemin Kirkpatrick	61.26 \$	4 773 376

Plus les frais encourus et les taxes scolaires pour chacun des immeubles.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière volet entretien

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale Mme Louise Brière, à signer la convention d'aide financière, pour l'octroi d'aide financière dans

2023-08-138



No de résolution
ou annotation

le cadre du Volet entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour 2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Achat de gants pour le service des incendies de Bury

2023-08-139

ATTENDU QUE l'achat de gants pour le service incendie de Bury s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

D'autoriser l'achat de 16 paires de gants pour le service incendie de CST Incendie et Sécurité inc., au montant de 2 665,00 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement à raison de 1 398.96 \$, taxes nettes, sur une période de 2 ans, débutant en 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Demande au MTQ – amélioration du drainage à l'intersection des rues Mclver, Island Brook et la route 214

2023-08-140

ATTENDU Qu'à l'intersection des rues Mclver, Island Brook et la route 214, un problème d'écoulement des eaux est présents et non conformes aux normes du MTQ ;

ATTENDU QUE lors d'une averse, une quantité non négligeable de sable en provenance de la route 214 se retrouve sur la rue Mclver ;

ATTENDU QUE cette accumulation de sable à l'intersection augmente considérablement les risques de dérapage, un enjeu important dans la sécurité routière ;

ATTENDU QUE l'accumulation d'eau cause de l'aquaplanage et la sécurité des usagers est menacée ;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable d'assurer le contrôle des eaux pluviales en provenance de leur route ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'effectuer les travaux afin d'améliorer le drainage et le profil à l'intersection des rues Mclver, Island Brook et la route 214.

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'effectuer les travaux afin d'améliorer le drainage et l'érosion en face des accès du côté sud de la route 214 aux adresses 336, 340, et suivante, jusqu'au chemin Island Brook.

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'effectuer les travaux afin d'améliorer le drainage et l'érosion devant les accès du côté nord de la route 214, près du 349, jusqu'à la rue Mclver.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

No de résolution
2023-08-141**8.6 Soumissions pour l'achat d'asphalte**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour l'achat d'asphalte auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
DJL	107.50 \$ La tonne métrique (TM), plus taxes	5.38 \$	10.72 \$	123.60 \$ La tonne métrique (TM)
Sintra inc. – Région Estrie	111.70 \$ La tonne métrique (TM), plus taxes	5.59 \$	11.14 \$	128.43 \$ La tonne métrique (TM)

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Construction DJL inc., au montant de 107.50 \$/TM, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-08-142

8.7 Soumissions pour la pose d'asphalte

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu des offres de prix pour la pose d'asphalte, incluant le transport, auprès de deux (2) fournisseurs ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

ENTREPRENEUR	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
Pavage des Cantons inc.	41 306.90 \$	2 065.34 \$	4 120.36 \$	47 492.60 \$
Pavco pavage et excavation	44 500.00 \$	2 225.00 \$	4 438.88 \$	51 163.88 \$

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Pavage des Cantons inc., pour la pose de l'asphalte incluant le transport, au montant de 41 306.90 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-08-143

8.8 Appui à la demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ – Lots 4 471 885 et 4 772 856

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) du demandeur M. Alexandre Moreault ayant pour objet d'aliéner les lots 4 471 885 et 4 772 856, étant un chemin privé, afin que les propriétaires du lot 5 337 590 puissent l'acquérir et effectuer l'entretien de celui-ci ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis que cette autorisation n'aura aucun impact défavorable sur l'agriculture ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 4,507 hectares, alors que la superficie totale de la propriété est de 44,447 hectares ;

ATTENDU QUE l'usage des lots 4 471 885 et 4 772 856 restera le même ;

ATTENDU QUE les lots 4 471 885 et 4 772 856 sont un chemin privé donnant la possibilité aux lots contigus d'accéder à leur propriété, dont les propriétaires des lots 5 337 590 ;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel ne désire plus effectuer l'entretien du chemin privé étant les lots 4 471 885 et 4 772 856 et que plusieurs citoyens n'auraient donc plus accès à leur propriété (lots 4 772 857, 4 772 855, 5 337 589 et 5 337 590) ;

ATTENDU QUE le but des propriétaires du lot 5 337 590 est d'assurer l'entretien du chemin privé afin qu'ils puissent accéder à leur propriété ;

ATTENDU QU'il n'est pas possible d'accéder à ces propriétés par un autre chemin ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner une superficie de 4,507 hectares, dont les lots 4 471 885 et 4 772 856, étant un chemin privé, afin que les propriétaires du lot 5 337 590 puissent l'acquérir et effectuer l'entretien de celui-ci.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Karrie Parent déclare un intérêt et quitte la table pour le point 8.9

8.9 Autorisation pour la tenue de l'événement NanoFest

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la 2^e édition du NanoFest, qui a lieu sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE ce festival musical et interdisciplinaire met de l'avant des artistes émergents de notre région ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'événement NanoFest, pour les 18, 19, 20, 25, 26 et 27 août 2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Karrie Parent reprends son siège.

9. Législation

9.1 Adoption du règlement numéro 401-1-2023 « Taxation et tarification municipale pour l'année 2023 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2023 »

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2023 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

2023-08-144

2023-08-145



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le présent règlement modifie le règlement 401-2023 ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'apporter des modifications dans les tarifs pour les bacs matières compostables (brun) 240L ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du Conseil le lundi 3 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE la présentation du présent règlement a eu lieu à la séance ordinaire du Conseil le lundi 3 juillet 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le règlement numéro 401-1-2023 « taxation et tarification municipale pour l'année 2023 et les conditions de perception modifiant le règlement 401-2023 », soit adopté et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.2 Adoption du règlement numéro 437-2023 « Règlement concernant les limites de vitesse abrogeant le règlement numéro 437-2020 »

2023-08-146

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C -24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du Conseil municipal le 3 juillet 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 437-2023 « Règlement concernant les limites de vitesse abrogeant le règlement numéro 437-2020 » soit et est adopté

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- C'est quoi l'Hédoniste?
- Les frais reliés au Club FY?
- Le compte no. 102, de la liste des comptes du mois.

11. Levée de l'assemblée

2023-08-147

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 02.



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 5 septembre 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2023-08-136, 2023-08-139, 2023-08-141 et 2023-08-142.

Signé ce 8 août 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Denis Savage', written over a horizontal line.

Denis Savage
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Louise Brière', written over a horizontal line.

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière